

COMMUNIQUÉ DU COMITÉ NATIONAL

Le comité national s'est réuni en visioconférence le mardi 26 août 2025.

Depuis plusieurs mois, le SNCTA alerte la DGAC et les Pouvoirs publics sur deux sujets majeurs : le rattrapage de l'inflation 2024 et la gouvernance de la direction des opérations. À de nombreuses reprises, le SNCTA a privilégié le dialogue social et formulé des propositions concrètes. Force est de constater que ce dialogue infructueux bloque désormais toute perspective d'avancée et de réforme.

Le comité national rappelle que le contrôle aérien français, à l'instar de l'ensemble des services de navigation aérienne européens, est régi par des plans de performance qui prévoient une compensation automatique de l'inflation. Entièrement redevancé, il ne coûte rien au contribuable. En refusant d'appliquer ce mécanisme, les Pouvoirs publics accentuent le décrochage vis-à-vis des homologues européens et fragilisent le pouvoir d'achat des contrôleurs aériens français. Le comité national exige la mise en œuvre immédiate du rattrapage intégral de l'inflation 2024 ainsi que l'instauration, sans délai, d'un rendez-vous annuel traitant de l'inflation, en cohérence avec les plans de performance européens.

Depuis plusieurs années, la gouvernance du contrôle aérien s'inscrit dans une relation marquée par de la défiance, des pratiques punitives et des méthodes managériales dégradantes, allant jusqu'à diffuser des images humiliantes de la profession dans les instances européennes. Cette gouvernance est un échec et rend impossible toute avancée constructive. Le comité national affirme que les conditions nécessaires pour travailler en partenaires ne sont plus réunies et exige un changement profond du management de la direction des opérations.

Face à l'absence de réponses concrètes et à l'échec du dialogue social, le comité national mandate son bureau national pour déposer un préavis de grève nationale couvrant l'ensemble des contrôleurs aériens ainsi que les agents de la vigie trafic de Paris – Charles-de-Gaulle, le jeudi 18 septembre 2025, de la prise de service du matin à la fin du service de nuit le lendemain.

Adopté à l'unanimité